

PDITH 40

**PLAN DEPARTEMENTAL PLURIANNUEL
D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES
DES LANDES**

2007 - 2008

Le Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PDITH) s'appuie sur un cadre légal et en particulier :

- la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,
- la loi de programmation du 8 janvier 2005 pour la cohésion sociale,
- **la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées,**
- les contrats d'objectifs et de moyens régionaux, déclinaisons du plan de cohésion sociale en Aquitaine,
- la convention d'objectifs entre l'Etat et l'Agefiph 2005-2007,
- la circulaire DGEFP n° 2007/01 du 15 janvier 2007 relative à la mise en œuvre de l'orientation vers le marché du travail des travailleurs handicapés,
- la circulaire DGEFP n° 2007/02 du 15 janvier 2007 relative au pilotage de la politique de l'emploi en faveur des travailleurs handicapés.

Sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de l'action territorialisée du service public pour l'emploi du département et s'appuiera entre autres sur les dispositifs régionaux et départementaux suivants : Programme Régional de Formation, Programme Départemental d'Insertion, Programme Départemental d'Insertion par l'Activité Economique...

Le présent programme pourra être modifié par voie d'avenant afin d'ajuster les orientations définies par le Comité de Pilotage ou en ajouter de nouvelles, de prendre en compte les nouvelles politiques de l'emploi, et les modifications du cadre légal (lois, décrets, arrêtés).

L'organisation du PDITH des Landes.

Le Comité de Pilotage :

Il est présidé par le Préfet ou son représentant (DDTEFP). Il est composé de la DDTEFP, de l'AGEFIPH, du FIPHFP, de l'ANPE, du Conseil Régional et du Conseil Général. Il définit les objectifs, les axes du programme et son financement.

Le Comité de Consultation :

Présidé par le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, il est composé, outre les membres du Comité de Pilotage, de : DDASS, Mission Formation Emploi du Conseil Régional, Schéma Régional de Formation, AFPA, MLPH, CAP EMPLOI, EPSR, Mission Locale Landaise, Service RMI-TH, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, MEDEF des Landes, CGPME, UPA, Chambres Consulaires, CRAM, MSA, SSTL, SAMETH, les syndicats de salariés et les associations de personnes handicapées.

Il se réunit une fois par an afin de valider le bilan des actions de l'année écoulée et d'être consulté sur les orientations pour l'année à venir.

Les groupes de travail thématiques

Au nombre de 3 : "Formation & accès à l'emploi", "Maintien", "Mobilisation des employeurs", ils ont pour fonction de repérer, d'analyser les besoins du terrain et travaillent à la définition des orientations du Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés. Ils mettent en œuvre les projets définis dans le cadre de la politique fixée par le Comité de Pilotage. En cas de besoin des groupes projets peuvent être constitués et saisis de l'étude d'un point particulier.

La coordination technique

Ses missions sont les suivantes :

- Animer la mise en œuvre de la politique départementale du PDITH,
- Coordonner, en veillant à la complémentarité de l'ensemble des partenaires agissant dans le dispositif,
- Mobiliser les acteurs, inciter aux initiatives,
- Organiser la collaboration régulière des acteurs, proposer et mettre en œuvre les outils de suivi de cette collaboration,
- Assurer une fonction de veille, de diagnostic de besoin, et de proposition,
- Identifier et analyser les points de dysfonctionnement, œuvrer à leur régulation, en liaison avec le Comité de Pilotage,
- Centraliser la collecte des informations,
- Evaluer, en œuvrant à la mise en place d'outils d'auto évaluation et de suivi, rédiger les bilans et les tableaux de bord,
- Réguler et assurer un lien entre les décideurs et les acteurs.

Le public bénéficiaire

Le public visé par les actions du Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés est composé :

- des bénéficiaires de l'obligation d'emploi tels que définis à l'art. L323-9-1 du code du travail qu'ils soient demandeurs d'emploi, salariés ou travailleurs indépendants,
- à titre transitoire, dans le cadre de l'élaboration d'un projet professionnel, des étudiants, lycéens ou ressortissants d'établissements d'éducation spécialisée bénéficiaires d'une reconnaissance de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées,
- des employeurs privés et publics.

Les axes de développement du programme 2007-2008

Le PDITH vise à mieux définir, pour les personnes handicapées et les entreprises, les rôles des différents opérateurs et leur complémentarité. Il permet une meilleure coordination des initiatives locales, par une mobilisation de tous les acteurs sociaux et économiques au service des travailleurs handicapés.

Le Programme 2007-2008 a été élaboré en quatre étapes :

- ❖ Le diagnostic local, spécifique aux travailleurs handicapés, mesure et analyse les difficultés caractéristiques des personnes handicapées au regard de l'insertion professionnelle ainsi que les principaux obstacles et freins à l'emploi.
- ❖ La concertation se fait avec l'ensemble des institutions et opérateurs concernés par l'insertion professionnelle des personnes handicapées. L'objectif est d'assurer la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des actions.
- ❖ La définition des axes prioritaires et des objectifs de résultats quantitatifs et qualitatifs : ceux-ci sont arrêtés par l'instance de décision du PDITH, pour mise en œuvre.
- ❖ Le suivi et l'évaluation. Toutes les actions prévues dans le cadre du PDITH font l'objet d'un suivi et d'une évaluation au regard des objectifs fixés et des priorités retenues.

Etat des lieux :

Au 30 septembre 2006 le département des Landes comptait 1565 demandeurs d'emploi TH immédiatement disponibles (catégories 1, 2 et 3), en baisse de 0,8 % par rapport au 30 septembre 2005, correspondant à 13 inscrits de moins (dans le même temps, l'ensemble des demandeurs d'emploi enregistré une baisse de 11,7%). Ils représentent 10,9% de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Le profil du demandeur d'emploi travailleur handicapé landais (catégories 1 à 3) est le suivant* :

- majoritairement un homme : 52 % (38% pour les autres DE),
- âgé de 40 ans ou plus : 70 % (40 % pour les autres DE) ,
- d'un niveau de qualification V ou inférieur : 80 % (57 % pour les autres DE) ,
- chômeur de longue durée : 1an et plus d'ancienneté = 46 % (35 % pour les autres DE); 3ans et plus d'ancienneté = 12 % (8 % pour les autres DE).

Ces constats ont amené l'ensemble des acteurs du PDITH à mettre en place pour 2007 et 2008 un programme d'actions décliné en 4 axes.

* données ANPE

AXE 1 : FORMATION

La qualification, comme préalable indispensable à une insertion professionnelle durable, est une nécessité au regard du niveau de formation de la majorité du public reconnu travailleur handicapé.

Placé le plus souvent dans une nécessité de reclassement professionnel par l'apparition de son handicap, son parcours cohérent de retour vers l'emploi doit comprendre une phase initiale d'évaluation des savoirs de base, des capacités physiques résiduelles, des capacités d'apprentissage et des compétences de la personne.

Objectifs :

- ❖ Favoriser l'accès à la formation qualifiante ou professionnalisante des travailleurs handicapés,
- ❖ Développer l'alternance, et en particulier le contrat d'apprentissage,

Actions :

- Evaluer les savoirs de base et rechercher des réponses adaptées, notamment pour un public proche de l'illettrisme,
- Permettre aux chargés d'insertion de faire valider les projets de formation et/ou professionnels au regard du handicap,
- Utiliser l'ensemble des outils d'évaluation des compétences et de validation du projet de formation,
- Favoriser l'entrée du public travailleur handicapé sur les programmes de formation du Conseil Régional et de l'AFPA,
- Développer le recours au contrat d'apprentissage et au contrat de professionnalisation,
- Favoriser l'accès à la formation tout au long de la vie, à la qualification, à la validation des acquis de l'expérience et à la certification pour les travailleurs handicapés en emploi.

AXE 2 : ACCES A L'EMPLOI

L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail utilise des actions et mesures de droit commun et des actions spécifiques. Le seul statut de travailleur handicapé ne permet pas un accès prioritaire aux contrats du plan de cohésion sociale, bien qu'ils soient fortement présents dans les publics prioritaires. Les DETH de catégories 2 et 3 sont en augmentation constante dans la DEFMTH. L'inscription dans ces catégories étant le plus souvent liée à leur handicap et à l'incapacité dans laquelle ils sont de travailler à plein temps, les moyens mobilisés pour eux doivent être à la hauteur de ceux mis en œuvre pour les DETH de catégorie 1.

Objectifs :

- ❖ Mobiliser les services et les dispositifs d'aide à l'emploi pour atteindre l'objectif de baisse de la DEFM TH,
- ❖ Favoriser la prise en compte du public TH dans le cadre de l'action territorialisée du service public pour l'emploi du département,
- ❖ Développer en tant que de besoin des actions spécifiques pour des publics demandeurs d'emploi spécifiques,

Actions :

- Informer et sensibiliser les acteurs du placement,
- En lien avec la MLPH, définir les conditions du partenariat nécessaire à l'évaluation et l'orientation des personnes handicapées vers le milieu ordinaire de travail,
- Mobiliser les contrats aidés, les prestations de l'ANPE et de l'AFPA,
- Mobiliser, en complément du droit commun, les actions de formation courtes de l'Agefiph,
- Mobiliser les formations de préparation à l'emploi du Conseil Régional,
- Attacher une attention particulière aux travailleurs handicapés bénéficiaires des minima sociaux.

AXE 3 : MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Une étude de la DRTEFP d'Aquitaine indique 96% de licenciement à la suite d'une décision du médecin du travail d'inaptitude au poste. En Midi-Pyrénées il a été mis en évidence 63% de licenciements suite à un avis autre que l'aptitude. En 2005 le Service de Santé au Travail des Landes a prononcé 2373 avis autres que l'aptitude dont 455 avis d'inaptitude au poste. La détection précoce, le développement du partenariat, la recherche de solutions concertées doivent être développés et renforcés pour prévenir la perte d'emploi et la désinsertion professionnelle.

Objectifs :

- ❖ Renforcer le partenariat médecins conseils/médecins du travail/ réseau maintien du PDITH, pour améliorer la détection précoce et la recherche de solution dans l'entreprise, ou, à défaut, la préparation au reclassement,
- ❖ Diffuser l'information sur le dispositif de prévention de la désinsertion professionnelle,

Actions :

- Contractualiser le partenariat par la signature d'un Protocole Départemental et instaurer un Comité de Suivi,
- Informer et sensibiliser les différents intervenants,
- Développer les moyens d'information à destination du public et des employeurs.

AXE 4 : MOBILISATION DES EMPLOYEURS

Les travailleurs handicapés sont la seule catégorie de public pour laquelle une obligation d'emploi est légalement et précisément définie en direction des employeurs. La loi du 11 février 2005 renforçant l'obligation qui leur est faite, la recherche de la satisfaction des employeurs en matière de recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi doit être renforcée pour le secteur privé et initiée pour le secteur public.

Objectifs :

- ❖ Sensibiliser les employeurs du département à l'emploi des travailleurs handicapés en diversifiant les approches,
- ❖ Favoriser l'accès des travailleurs handicapés en emploi à la formation, la qualification et à l'évolution professionnelle,
- ❖ Veiller à la prise en compte du handicap en cas de licenciement collectif.

Actions :

- Communiquer aux employeurs l'information relative au nouveau cadre légal,
- Répondre aux besoins de recrutement des entreprises privées contributantes,
- Mobiliser les partenaires sociaux et les services de l'Etat pour faire de l'emploi des travailleurs handicapés un élément du dialogue social notamment, par le biais de l'obligation annuelle de négociation,
- En lien avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et sur la base d'une évaluation des besoins, mener une réflexion sur les services à apporter aux collectivités territoriales,
- Rencontrer les gestionnaires des Etablissements Publics Hospitaliers pour une démarche similaire,
- Mettre en place un processus d'alerte en cas de licenciement collectif pour la prise en compte du handicap.

ACTIONS	MAITRE D'OEUVRE / PARTENAIRES	MOYENS / IMPACT ATTENDU	INDICATEURS SUIVI	CALENDRIER PREVISIONNEL
AXE 1 : FORMATION				
Lutte contre l'illettrisme	DDTEFP, CLAP, Associations, OF, ANPE, Cap Emploi, EPSR, RMITH, MLL, Coordination	- repérage des TH ayant bénéficié d'une action Savoir de Base - mise en place d'outils d'évaluation et de parcours de formation adaptée	Nombre de bilans Nombre de parcours de formation	1 ^{er} semestre 2008
Bilans médicaux à visée professionnelle	DDTEFP, Médecin, ANPE, Cap Emploi, EPSR, RMITH, MLL, Coordination	Validation de projets professionnels et/ou de formation au regard du handicap	Nombre de bilans	1 ^{er} semestre 2007
Bilans de compétences adaptés	DDTEFP, Agefiph, ANPE, Cap Emploi, EPSR, RMITH, MLL, CIBC, Coordination	Aide à la définition de nouveaux projets professionnels et de formation validés au regard du handicap, des pré-requis et du marché du travail	Nombre de bilans Suivis à 6 mois	1 ^{er} semestre 2007
Entrées en formation qualifiante et pré- qualifiante	Conseil Régional, AFPA, Agefiph, ANPE, Cap Emploi, EPSR, RMITH, MLL, SRFPH , Coordination	Augmentation des prescriptions suivies d'entrées en formation	Nombre d'entrées en formation sur le PRF et à l'AFPA	1 ^{er} semestre 2007
Contrats d'apprentissage	Conseil Régional, Agefiph, ANPE, Cap Emploi, MLL, SRFPH , Coordination	Augmentation des contrats d'apprentissage,	Nombre de contrats d'apprentissage	1 ^{er} semestre 2007
Validation des Acquis de l'Expérience en Entreprise Adaptée	Conseil Général, DDTEFP, EA, FIPHFP, Coordination	Accès à la VAE pour les TH salariés en Entreprise Adaptée	Nombre de parcours	1 ^{er} semestre 2008

Supprimé : ---Saut de page---

ACTIONS	MAITRE D'OEUVRE / PARTENAIRES	MOYENS / IMPACT ATTENDU	INDICATEURS SUIVI	CALENDRIER PREVISIONNEL
AXE 2 : ACCES A L'EMPLOI				
Information et sensibilisation des acteurs du placement	ANPE, MLL, Cap Emploi, MLPH, Coordination	Information et mobilisation des acteurs de terrain pour atteindre les objectifs 2007 et 2008	Nombre de réunions d'information	2 ^{ème} semestre 2007
Accès aux mesures de droits communs	DDTEFP , ANPE, AFPA, Cap Emploi, MLL, EPSR, RMITH	Mobilisation du SPE Mobilisation des moyens de l'ANPE et de l'AFPA	Nombre de contrats aidés Accès aux prestations	Suivi trimestriel
Actions courtes de l'Agefiph	Agefiph, ANPE, Cap Emploi, MLL, EPSR, RMITH, Coordination	Mise en place de 370 parcours en 2007	Nombre de parcours Suivis à 3 & 6 mois	1 ^{er} trimestre 2007
Mise en place d'une action propre à lever les freins à l'emploi spécifiques	DDTEFP, Agefiph, ANPE, Cap Emploi, MLL, EPSR, RMITH, CRAM, MSA, Coordination	Définition d'un cahier des charges, recherche d'un prestataire, suivi.	Nombre de parcours Suivis à 3 & 6 mois	2 ^{ème} semestre 2007
Partenariat SPE/MLPH/PDITH	Conseil Général, SPE , Coordination	Signature d'une convention de partenariat		2 ^{ème} trimestre 2007
Accompagnement professionnel des TH bénéficiaires du RMI	Conseil Général , Cellule RMI-TH	Mise en œuvre d'un projet professionnel et/ou de formation	Nombre de projets mis en œuvre	Suivi annuel

ACTIONS	MAITRE D'OEUVRE / PARTENAIRES	MOYENS / IMPACT ATTENDU	INDICATEURS SUIVI	CALENDRIER PREVISIONNEL
AXE 3 : MAINTIEN DANS L'EMPLOI				
Contractualisation du partenariat et mise en place d'un Comité de Suivi	DDTEFP, Agefiph, CRAM, MSA, SSTL, ELSM, MLPH, Sameth, Coordination	Signature d'une convention départementale, pour le maintien dans l'emploi et le reclassement externe.	Nbre de signalements Nbre de visites de pré-reprise Nbre de maintiens	2 ^{ème} semestre 2007
Information et sensibilisation des intervenants	DDTEFP, Agefiph, CRAM, MSA, SSTL, ELSM, MLPH, Sameth, Coordination	Participation aux réunions d'équipe pour la mise en œuvre protocole départemental	Nbre de réunions	2 ^{ème} semestre 2007
Communication à destination du public	DDTEFP, Agefiph, CRAM, MSA, SSTL, ELSM, MLPH, Sameth, Coordination	Réalisation d'une plaquette d'information sur le dispositif de maintien dans l'emploi		1 ^{er} semestre 2008

ACTIONS	MAITRE D'OEUVRE / PARTENAIRES	MOYENS / IMPACT ATTENDU	INDICATEURS SUIVI	CALENDRIER PREVISIONNEL
AXE 4 : MOBILISATION DES ENTREPRISES				
Mobilisation des entreprises de moins de 20 salariés du secteur privé	DDTEFP, Agefiph, ANPE, Cap Emploi, Coordination	Information, sensibilisation et communication auprès des partenaires relais sur les aides à l'embauche des TH et au maintien	Nombre d'actions de communication	2 ^{ème} semestre 2007
Mobilisation des entreprises de plus de 20 salariés du secteur privé	DDTEFP, Agefiph , ANPE, Cap Emploi, CGPME, Agefos PME, Opcareg, Coordination	Visites d'entreprises Petits déjeuners d'information sur l'obligation d'emploi	Nombre d'entreprises contactées Suivis des interventions	1 ^{er} semestre 2007
Mobilisation des entreprises de plus de 50 salariés du secteur privé	DDTEFP , Agefiph, ANPE, Cap Emploi, Partenaires sociaux, Coordination	Rappel de l'obligation annuelle de négociation et aide aux entreprises	Nombre d'actions d'information	2 ^{ème} semestre 2008
Employeurs de la fonction publique territoriale	CGFPT , Coordination	Information et sensibilisation des collectivités territoriales	Nombre d'actions d'information	2 ^{ème} semestre 2007
Employeurs de la fonction publique hospitalière	Coordination	Information et sensibilisation	Nombre d'actions d'information	2 ^{ème} semestre 2008
Plans de sauvegarde de l'emploi	DDTEFP , Agefiph, Coordination	Mise en place d'une fonction de veille	Nombre de signalements	2 ^{ème} semestre 2007

ACTIONS	MAITRE D'OEUVRE / PARTENAIRES	MOYENS / IMPACT ATTENDU	INDICATEURS SUIVI	CALENDRIER PREVISIONNEL
AXE TRANSVERSAL : COMMUNICATION ET TRAVAIL EN RESEAU				
Site Pdithsudouest	DDTEFP, Agefiph, Partenaires, CRP Consulting, Coordination	Information du public Travail en réseau	Documents et outils mis en ligne	1 ^{er} semestre 2007

Le présent programme a été adopté par le Comité de Pilotage du Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés des Landes réuni à Mont de Marsan le 6 mars 2007.

